

En cours de développement, le [MICA NG](#) permettra de renouveler la capacité d'interception à moyenne distance, de combat rapproché et d'autoprotection des Rafale de l'armée de l'Air et de l'Espace et de la Marine nationale. Il remplacera le missile air-air MICA dont le retrait de service progressif est prévu à l'horizon 2030.

Lancé en réalisation dans le cadre de la Loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025, le programme MICA NG prévoit au total 567 missiles, dont 200 déjà commandés par la DGA à MBDA fin 2018, pour des livraisons à compter de 2026.

Cette nouvelle commande matérialise la tenue des engagements de l'État sur la totalité du volume de missiles prévus au programme. Elle participe à la consolidation de la Base industrielle et technologique de défense (BITD) française en permettant d'assurer l'emploi de 200 à 300 personnes sur une durée de cinq ans chez MBDA et ses sous-traitants en France, en particulier Thales, Safran, Roxel, Eurenco et ASB. L'organisation industrielle retenue pour le programme MICA NG garantit la souveraineté sur la conception et la réalisation du missile sans dépendre de réglementations de contrôle étrangers.

Outre les 367 missiles MICA NG opérationnels, cette nouvelle commande comprend également la fourniture de 150 MICA NG d'entraînement des forces. Le marché comprend également la rénovation pyrotechnique d'une partie du parc des missiles MICA actuels afin de permettre leur utilisation jusqu'à l'horizon 2030 par tous les avions qui emportent déjà ou qui emporteront le MICA (Rafale tous standards, Mirage 2000-5, Mirage 2000D rénové). Au total, le programme MICA NG représente un investissement de l'ordre de 1,8 milliard d'euros aux conditions économiques de 2018.

Les performances du MICA NG permettront de faire face à l'évolution des menaces adverses, pour assurer la protection du territoire national, l'acquisition et le maintien de la supériorité aérienne et la protection de raids aériens.

Comme le missile MICA actuel, le MICA NG sera développé en deux versions : autodirecteur infrarouge et électromagnétique. Il reprendra l'interface et les caractéristiques mécaniques du MICA actuel afin de faciliter son intégration au Rafale, mais il constitue un missile radicalement innovant dans son architecture, ses procédés de fabrication et ses performances. Ainsi sa portée est notablement étendue grâce à l'utilisation d'un propulseur innovant « bi-pulse » qui lui confère également une grande manœuvrabilité en phase terminale. Il permet aussi de valoriser et d'approfondir le savoir-faire de Thales dans les senseurs de détection active. Son soutien sera facilité avec une maintenance minimisée et l'intégration de capteurs HUMS (Health Usage and Monitoring System) qui permettront de mieux maîtriser le vieillissement, notamment pour les éléments pyrotechniques.

Ses innovations dans les domaines des autodirecteurs et de la propulsion, ses prédispositions à l'adaptation sol-air en vue d'une version déployable depuis des véhicules au sol ou des bâtiments à la mer (VL MICA NG), et sa non-dépendance aux règles ITAR (*International Traffic in Arms Regulations*) en cohérence avec la dynamique d'autonomie stratégique voulue par la ministre des Armées, dotent le MICA NG d'un fort potentiel à l'export.

Conformément à la volonté politique de rééquilibrer les relations entre l'État et l'industrie,

celle-ci assume une part significative des coûts de développement. Le marché prévoit également des redevances au profit de l'État, ainsi qu'un mécanisme de réduction du prix des missiles acquis par la France en fonction du nombre de missiles produits pour l'export.